

18ème BELGIAN CLASSIC Trophy

GEDINNE

22-23-24 AOUT 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 01 – Définition

Le C.R.M.B. (Classic Racing Motorcycles Belgium, www.crmb.be) fera disputer les 22, 23 & 24 Août 2025 une épreuve de motos classiques du championnat FMB et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen FIM-Europe (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement. Son numéro d'agrégation EMN est 70/756.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou le départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le règlement en français est considéré comme officiel.

Art. 02 – Circuit

Circuit de Gedinne d'une longueur de 5050m. Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 03 – Capacité du circuit

Essais : Classes 1 à 7 (solo): 45; Classes 11 à 16 (solo): 42 ; Classes 8 & 9 (Side-car): 30

Courses : Classes 1 à 7 (solo): 42; Classes 11 à 16 (solo): 40 ; Classes 8 & 9 (Side-car): 26

Parade : 45 motos

Classe 10 (Side-car Post Classic) : circuit non-homologué pour cette classe

Art. 04 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : www.fmb-bmb.be)

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories y compris la catégorie 'Parade'.

Il existe plusieurs possibilités, toutes à demander via la FMB-BMB (www.fmb-bmb.be):

- Licence FMB Classic Bike Europe Open
- Licence 'moto classique' internationale ou licence nationale + **autorisation de sortie** d'une Fédération Nationale reconnue FIM Europe-FIM
- Licence 'une manifestation' compétition. (Belges : 95€, Etrangers : **115€** assurance rapatriement incluse, + 15€ si demande sur place).
- Licence 'une manifestation' Parade. (Belges : **30€**, Etrangers : **40€** assurance rapatriement incluse, + 15€ si demande sur place).

Art. 05 – Catégorie 'PARADE'

L'acceptation d'une moto en catégorie 'Parade' (cfr 'Règlement Classic Bike' 2025 FMB) se fait sur base de la présentation d'un dossier (description, historique et une photo de la moto) à joindre au formulaire d'inscription. La sélection finale et définitive sera effectuée par les membres du Comité d'Organisation du CRMB. Cette décision est irrévocable et incontestable. En cas de non-sélection, les frais d'inscription seront remboursés par le CRMB. Le comité se réserve le droit de refuser l'engagement si la catégorie est complète.

La catégorie 'Parade' n'est pas une catégorie de course et n'implique AUCUN esprit de compétition. Tout comportement (agressivité, irresponsabilité, ...) sur la piste ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.

Art. 06 – Règlement technique, Equipement & Classes :

CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2025

voir: 'Règlement Classic Bike' 2025 de la FMB: www.fmb-bmb.be

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
Vintage Gr1	--> 31/12/1949, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	1
Vintage Gr2	--> 31/12/1949, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	
50cc	--> 31/12/1982, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	2
200cc	--> 31/12/1982, voir Spécifications Techniques solo Classic	Noir/Blanc	3
250cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Vert/blanc	4
250cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Vert/Blanc	
350cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Bleu/Blanc	5
350cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Jaune/Noir	6
500cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Jaune/Noir	
750cc	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Blanc/Noir	7
SideCar Gr 1	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	8
SideCar Gr 2	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	9
SideCar Gr 3	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	
Post Classic 2 Tps 250-350	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Vert/Blanc 250 cc Bleu/Blanc 350 cc	11
Post Classic 4 Tps Gr1	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Jaune/Noir 500 cc Blanc/Noir >500 cc	12
Post Classic 4 Tps Gr2	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Jaune/Noir 500 cc Blanc/Noir >500 cc	
Sound of Singles Gr1	01/01/1973 <--> 31/12/1996, Voir Spécifications Techniques SoS Gr1	Jaune/Noir 500cc Blanc/Noir >500 cc	13

Sound of Singles Gr2	01/01/1973 <--> 31/12/1996, Voir Spécifications Techniques SoS Gr2	Jaune/Noir 500cc Blanc/Noir >500 cc	
Evocation Promo 125 2Tps	01/01/1973 <--> 31/12/1996, Voir Spécifications Techn. Evocation Promo 125	Noir/ Blanc	14
Evocation Promo 250-400 2 Tps Eau	01/01/1973<--> 31/12/1996, Voir Spécifications Techn. Evocation Promo 250 -400 Eau	Vert/Blanc 250 cc Bleu/Blanc 350 cc	15
Evocation Promo 250-400 2 Tps Air	01/01/1973<--> 31/12/1996, Voir Spécifications Techn. Evocation Promo 250 -400 Air	Vert/Blanc 250 cc Bleu/Blanc 350 cc	15
Evocation Promo 400 4 Tps	01/01/1973 <--> 31/12/1996, Voir Spécif. Techn. Evocation Promo 400 4 Tps	Noir/jaune	16
Parade	Toute moto de valeur ou d'intérêt technique jusqu'au 31/12/1982 et que le propriétaire ne désire pas engager en compétition, voir règlement technique. Aucune dérogation.		
IHRO I & II	Voir www.ihro.nu		

IHRO : voir règlement [IHRO](http://www.ihro.nu).

ATTENTION : l'engagement via le site CRMB est exigé aussi

Art. 07 – Engagements

Le droit d'engagement :

- Solos & Parade : 210€
- Side-cars : 240€
- Vintage-50cc ou deuxième solo/classe : 170€
- Side-cars Gr1 ou deuxième side/classe : 190€
- 3^{ème} machine ou classe supplémentaire : 100€

L'engagement le plus cher (210€ ou 240€) prime, le 2^{ème} engagement sera alors à 170 € ou 190€.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

L'engagement (en word ou pdf) doit être envoyé **avant le 16 Août 2025** au plus tard au :

C.R.M.B.

(E-mail: info@crmb.be)

Paiement uniquement par versement au compte de :
(Chèques non-acceptés)

C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron

compte IBAN : BE67-0682-1669-4387

code SWIFT : GK CC BE BB

Communication: Belgian Classic Trophy 2025 (nom du pilote & catégorie)

Adresse de la banque :

Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Station 39-41

BE- 7700 Mouscron, Belgique

Confirmation de l'engagement avec numéros de course sur notre site à partir du 16/08/2025 . D'éventuels problèmes (formulaire d'inscription, paiement, moto) seront signalés soit par courriel, soit sur notre site. Une photo de la moto ou du side-car sans carénage est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription.

Le Comité d'organisation, conserve le droit, pour des motifs qu'il jugera opportuns, de refuser tout engagement, même si celui-ci a été déposé dans les délais.

Les décisions prises par le Comité d'organisation, quant à l'acceptation ou le refus d'une inscription, ceci pour des motifs qu'il jugera opportuns, et notifiées officiellement sont sans appel.

Art. 08 – Accès au circuit et contrôle administratif

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock le

Judi 21/08/2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 au secrétariat du circuit

Vendredi 22/08/2025 de 08h30 à 19h00 au secrétariat du circuit

Samedi 23/08/2025 de 8h00 à 10h00 au secrétariat du circuit

Le contrôle administratif (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat du circuit le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00, le vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 10h00.

Le circuit est fermé les vendredi, samedi et dimanche à partir de 7h00.

Un briefing pour les pilotes « New Comer » & Parade sera organisé vendredi vers 8h00

Art. 09 – Pilotes débutants

Le port d'une veste fluo est imposé lors des séances d'essai en cas de première participation depuis les 5 dernières années sur le circuit en question.

Art. 10 – Paddock

Le paddock sera accessible depuis le mercredi 20 Août à 12h00 jusqu'au mardi 27 Août 9h00. L'électricité sera disponible du jeudi 21 Août à **12h00** jusqu'au lundi 25 Août 09h00.

Interdiction de recharge de véhicules électriques sous peine d'un surcoût de 200€ par véhicule en infraction.

Étant donné l'exiguïté du paddock, seuls les participants et leurs accompagnants officiels peuvent y camper. Les amis, famille, supporters,...doivent s'installer au camping spectateurs.
Par respect pour les pilotes qui doivent rouler tôt, il est demandé de ne pas démarrer de moteur ni de jouer de la musique de manière intempestive entre 23h et 6h. Tout comportement ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.

Art. 11 – Contrôle technique et éligibilité

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : Jeudi 21/08/2025 de 14h00 à 20h00

Vendredi 22/08/2025 de 8h00 à 18h00

Samedi 23/08/2025 au moins 1 heure avant l'entraînement

Art. 12 – Assurance

Le C.R.M.B. a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

Art. 13 – Chronométrage

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place auprès de RIS (25€). Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

Art. 14 – Horaire

Vendredi 22/08/2025 : **09h00** début des entraînements

Samedi 23/08/2025 :

8h00 : début des entraînements

10h15 : début des courses (5 tours)

Dimanche 24/08/2025 :

8h20 : début des courses (6 tours)

Parade : 2 séries de 15', 1 de 25' et 1 de 30'

Art. 15 – Podiums.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les cérémonies 'Podium' seront organisées le samedi à partir de **19h30** dans le chapiteau et le dimanche à l'issue de chaque course, au pied de la cabine 'Commentateurs'

Art. 16 – Contrôle antidopage et / ou d'alcoolémie

Les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 Août 2025, les participants (pilotes & passagers) peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

Art. 17 – Cas particuliers

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

Art. 18 – Officiels F.M.B.

Directeur de course : Dobbelaere Philippe

1^{er} Adjoint : Scheldeman Robert

Technique : Ledent Eric, Baudouin Philippe

Econome & Contrôle Licences : Debeur Viviane, Theys Manuel

CFCP : Schweininger Karl

Environnement : Prince Francis

Art. 19 – Officiels C.R.M.B.

Président : Marc Beun marc.beun@gmail.com tel : +32/(0)483/01.40.10

Commissaire d'organisation : Miguël Parrent tel: +32/(0)486/91.22.00 ou info@crmb.be

Secrétariat de course : Miguël Parrent : idem

Commissaires Technique et éligibilité : Eddy De Keyser ou Miguël Parrent

Coordinateur : Eddy De Keyser +32(0)497/035832, iletaitunefoiseddyetmartha@gmail.com

Coordinateur de sécurité : Duré Jean tel : +32/(0)474/47.65.20

Art. 20 – Entrée en piste/ Sortie de la piste

La montée en piste des coureurs/participants, pour toutes les séances Parade, les séances d'essais et les courses se fait uniquement & obligatoirement par la sortie du parc fermé.

La sortie de la piste et le retour aux paddocks, en fin de Parade, de séance d'essais et de courses se fait immédiatement après drapeautage du coureur/participant. Ce retour a lieu uniquement & obligatoirement par l'accès paddock situé en sortie de chicane (au poste 4).

Art. 21 – Environnement

L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock.

Les huiles usées, verre, etc. doivent être éliminés dans les containers spéciaux disposés dans le paddock.

Veuillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Art. 21 – Sécurité

Circulation dans le paddock interdite à toute mini-moto, scooter, mobylette, pocket-bike, etc pilotée par des enfants. Tout manquement sera sanctionné par la confiscation de l'engin qui sera restitué en fin de manifestation.

En cas de récidive, le comité d'organisation en accord avec le directeur de course peut décider d'exclure le pilote, parent ou tuteur de l'enfant, de la manifestation.

Tant le CRMB que son conseil d'administration déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol dans le paddock et/ou l'espace camping.

Un extincteur à poudre 6kg de type ABC est obligatoire dans chaque campement.

Gardez vos chiens en laisse.

Approuvé par la FMB, le

Annexe 1 : Réglementation environnementale FMB

L'organisation des événements sportifs ne pourront continuer à exister si les participants respectent strictement la réglementation environnementale. Les points ci-dessous seront contrôlés lors de la manifestation par les officiels FMB compétents et/ou par l'organisateur. Le directeur de course peut infliger des sanctions en cas d'infraction constatée.

§ Utilisez toujours un tapis environnemental absorbant en bon état sous votre moto ainsi que sous le générateur.

§ Les eaux usées venant des véhicules (mobil homes), ne peuvent pas être déversées sur le sol, ni sur les routes en quittant le circuit

§ Limitez le niveau sonore. Faites en sorte que le pot d'échappement de votre moto est équipé d'un silencieux adéquat afin de pouvoir respecter les normes sonores repris au règlement technique FMB.

§ Pneus usés, huile, filtres et matières toxiques doivent être remises dans les containers clairement identifiables prévus à cet effet. Si ces containers font défaut, les teams et coureurs sont tenus d'emporter leurs déchets

§ L'utilisation des 'tear-offs' est interdit

§ Quittez votre emplacement dans le parc des coureurs en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne laissez rien traîner

Annexe 2 : Protection des données personnelles

Par la présente je donne mon accord à la collecte de mes données personnelles par l'a.s.b.l. Classic Racing Motorcycles Belgium et à leur utilisation conformément à l'article 2 des statuts du CRMB.

Je peux mettre fin à tout moment à cet accord par simple courrier électronique à: info@crmb.be